

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 43 (1935)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Notes sur quelques "journées" sous le régime savoyard  
**Autor:** Küpfer, E.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-33409>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Notes sur quelques « journées » sous le régime savoyard.

---

Outre le Conseil du souverain et les assemblées d'Etats provinciaux, les institutions anciennes de la monarchie de Savoie comportaient des « journées » ou diètes convoquées occasionnellement. Les comptes de la châtellenie de Morges<sup>1</sup> ont gardé quelques traces de certaines de ces réunions, et nous les relevons ci-après.

Le châtelain Antoine Champion, dans ses débours de l'exercice 1377-1379, a noté la somme de 114 sous lausannois (500-600 fr. de notre monnaie, peut-être) pour les dépenses des prieurs de Romainmôtier, de Payerne et du Bourget (Hautecombe ?), ainsi que du bailli de Vaud, du prévôt de Lausanne et de plusieurs autres « gens » du comte, — dépenses faites le 15 décembre 1377, tant à Lignerolles qu'aux Clées. Ces dignitaires y sont venus avec quarante chevaux pour y tenir une journée (« jorna-tam ») pour le souverain et sur son ordre daté de Ripaille. Notre document est tout à fait muet sur l'objet — sans doute important — de cette réunion hivernale dans les parages du Jura.

Une autre diète eut lieu le 15 novembre 1379 à Morges. Joffrey de Grandmont et Pierre Gervais (ou Gerbais), ce dernier trésorier général de Savoie, y furent présents, et nos comptes portent 1 muids de froment pour valeur de leur indemnité<sup>2</sup>. On ne nous renseigne pas davantage sur l'ordre du jour de cette journée.

Une mention du compte de 1389-91 (châtelain J. de Saliceto) porte paiement de la solde de quinze clients armés, conduits de Morges à Yverdon par le donzel Jean de St-Martin, lieutenant du châtelain, au conseil du souverain qui résidait alors en cette ville. L'ordonnance émanait du conseil lui-même en date du 16 novembre, sans indication de millésime.

Une quatrième journée, beaucoup plus importante, se reflète dans nos comptes de 1397-98, Louis de Genville (ou Joinville), bailli de Vaud, étant châtelain de Morges. C'est plutôt d'une assemblée d'Etats généraux qu'il s'agit. En effet, à partir du 16 février 1398, le dit châtelain, avec une suite de six personnes, tous à cheval, y siégea vingt-quatre jours<sup>3</sup>. Notre texte ajoute que tous les officiers, bannerets, bourgeois et communautés *de tout le comté de Savoie* y avaient été mandés pour le fait du rachat de la Tarentaise et du Faucigny<sup>4</sup>.

E. KÜPFER.

#### NOTES

<sup>1</sup> D'après la copie des originaux de Turin due à feu Alfr. Milloud et qui se trouve aux archives de Morges.

<sup>2</sup> Un muids de froment valait 60 sols lausannois en 1368, 40 en 1370-71 et 40 en 1374. Nous ne possédons aucune indication de prix pour 1379. Le muids de froment, mesure de Morges, était de 24 quarterons.

<sup>3</sup> Leur indemnité était considérable: 2 florins par jour (environ 100-120 fr.).

<sup>4</sup> Ce dernier point n'est pas très clair. Selon Cibrario, *Origini*, etc., II, p. 149, qui donne des précisions, le Faucigny fut acquis par la maison de Savoie en 1355, au traité de Paris, moyennant un échange de terres avec la France dans le Dauphiné.